

Avis de publicité aux associations

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Le Maire de la Commune de Faverges-Seythenex informe

A l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Faverges-Seythenex, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire doit ainsi procéder à la désignation :

- D'un représentant des **associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,**
- D'un représentant des **associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,**
- D'un représentant des **associations de personnes âgées et de retraités du département,**
- D'un représentant des **associations de personnes handicapées du département,**

Au sein du Conseil d'Administration du CCAS, lesdites associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en lui adressant une liste comportant au moins 2 personnes sauf impossibilité dûment justifiée. Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

DELAI IMPERATIF

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Maire, au plus tard le 15 avril 2026 :

- Soit sous plis recommandé avec accusé de réception ;
- Soit par mail à : ccas@faverges.fr
- Soit être remises à l'accueil de la Mairie, contre accusé de réception, à l'adresse suivante : 98 Rue de la République – 74210 FAVERGES-SEYTHENEX

Fait à Faverges, le 1^{er} avril 2026

**Monsieur Yves CREPEL
Maire de Faverges-Seythenex**

